Demande d'un permis saisonnier : feux en plein air



Service de sécurité incendie MRC de La Mitis 300, avenue Sanatorium Mont-Joli (Québec) G5H 1V7 Courriel :rgagnon@mitis.qc.ca

Site web: www.lamitis.ca Téléphone: (418) 775-8445

p.2248 p.2249

Télécopieur : (418) 775-3537

<u>COÛT</u> : GRATUIT

Section réservée à l'usage de la Sécurité in	ncendie
Cadastre: Paroisse de Sainte-Flavie	
Secteur : ☐ Est ☑ Ouest	
Règlements : Prévention des incendies 259-2 Nuisances publiques 2016-03 Permis émis le : 9 Mou 2016	011
Approbation de la demande : 🗹 Acceptée	☐ Refusée
Signature Cenaud Gagnan	l'autorité
No Permis: 2016- <u>036</u>	

CONDITIONS POUR DES FEUX EN PLEIN AIR

(Article 2.4.5.1 du règlement 259-2011)

Il est interdit de laisser échapper ou de permettre que soit laissé échapper de la fumée susceptible de troubler le confort et le bien-être des citoyens, des usagers ou du voisinage.

Tout feu doit être installé de façon sécuritaire pour l'environnement immédiat et doit être facilement contrôlable.

Il est interdit d'effectuer des feux en plein air sur et aux abords des places publiques. Le Conseil municipal de Sainte-Flavie peut cependant autoriser par voie de résolution les dans le cas de fêtes populaires.

S'il s'agit d'un feu allumé dans un foyer, le foyer doit être conçu spécifiquement à cet effet et doit être muni d'un grillage pare-étincelles. Ce feu ne nécessite aucun permis.

Règles à respecter pour la validité du certificat d'autorisation :

- vérifier et respecter les avis de la SOPFEU, indice élevé à extrême et les interdictions de feu à ciel ouvert émis pour la région;
- b) Un seul feu est permis par terrain;
- c) Le feu doit avoir au maximum un diamètre et une hauteur de 1 mètre;
- d) Être à un minimum de 15 mètres de tout bâtiment et de tous combustibles;
- e) Être à plus de 100 mètres d'un établissement industriel à risques très élevés;
- f) Utiliser seulement du bois séché non verni, non peint, non traité;
- g) Ne pas utiliser de produit accélérant;
- h) Avoir sur les lieux les équipements nécessaires permettant tout risque de propagation d«,incendie : boyau d'arrosage, extincteur portatif, sceau d'eau, pelle ou râteau;
- i) Garder le feu constamment sous surveillance et être en plein contrôle du brasier;
- j) S'assurer de l'extinction complète du feu avant son départ.

EMPLACEMENT ET IDENTIFICATION
Emplacement du feu en plein air : 290 voute de la mer (En face sur la gi
Propriétaire / Requérant (ou personne responsable) :
Nom(s): Brigitle Boulay
Adresse: 290 Varie de la mer Code postal: 605 20
Tél.: (418) 785-2237 Courriel:
Ce permis est valide de la période débutant le 15 <u>MAI 2016</u> et se terminant le <u>15 SEPTEMBRE 2016</u> .
Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ei haut, et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que les avis de la SOPFEU, indice élevé à extrême et les interdictions de feu à ciel ouvert émis pour la région.
En foi de quoi, j'ai signé ce 19 jour de Mu de l'an 2016.

Ce permis n'est valide que pour la présente propriété.

 Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement relatif à la prévention des incendies et au règlement concernant les nuisances publiques commet une infraction. De plus, le permis lui est <u>automatiquement révoqué</u> et le contrevenant est passible d'amende prévue au règlement.